

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Qualiopi : retour sur la quatrième édition de la conférence annuelle sur la qualité de la formation dans l'enseignement supérieur

Courbevoie, le 19/03/2025

La conférence annuelle prévue par la loi « Avenir professionnel » s'est tenue le 18 mars 2025 et a permis aux ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur de réaffirmer leur mobilisation en faveur de la qualité des formations professionnelles et en apprentissage.

Organisée par France compétences en partenariat avec le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), cette conférence a pour objectif de vérifier la bonne harmonisation des critères d'évaluation de la qualité des formations. Au-delà de l'objectif fixé par la loi « Avenir professionnel » en 2018, elle est également **devenue un rendez-vous annuel incontournable des acteurs institutionnels de la qualité des formations professionnelles.**

Elle s'est tenue le 18 mars 2025, dans un contexte marqué par une riche actualité en matière de qualité de la formation professionnelle, avec notamment des propositions de loi relatives à l'enseignement supérieur et à la qualité, ainsi que le lancement d'une mission confiée à l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

Hugues de Balathier, directeur général adjoint de France compétences, a ouvert la 4<sup>ème</sup> édition de la conférence en rappelant le bilan des précédentes conférences et les travaux déjà réalisés pour harmoniser les indicateurs qualité et développer l'utilisation de la marque Qualiopi dans l'enseignement supérieur.

Cette conférence, garante d'un **système d'assurance qualité homogène et lisible**, a permis de réaliser un point d'étape sur l'utilisation de la marque Qualiopi par les établissements de l'enseignement supérieur visés par l'article L. 6316-4 du code du travail, avec des interventions de la DGEFP, de la DGESIP, du Hcéres et de la CTI (en présence de Claire Peyratout, présidente de la CTI). Ensuite, la conférence a laissé une large place aux échanges et aux témoignages. Des représentants d'établissements ont ainsi pu présenter les **démarches qualité** engagées au sein de leur structure, démarches complémentaires à la certification Qualiopi et aux évaluations du Hcéres et de la CTI.

La conférence a enfin été l'occasion, pour la DGEFP, de partager les discussions des **groupes de travail « qualité »**, animés par le ministère du travail et associant les acteurs de l'apprentissage et de la formation professionnelle, qui se sont déroulés au deuxième semestre 2024. Le sujet des contrôles, de leur harmonisation et mutualisation a notamment été abordé ainsi que l'actualité de la certification professionnelle. Marc Oddon, vice-président FTLV à l'Université Grenoble-Alpes et président du comité de suivi LMD, a tracé des perspectives, dans une vision à la fois globale et pragmatique des enjeux de la qualité.

A cette occasion, **les représentants des ministères du Travail et de l'Enseignement supérieur ont rappelé leur volonté de se saisir des pistes de travail issues des groupes de travail « Qualité » et de poursuivre leur travail en commun en vue notamment de consolider la marque Qualiopi, en renforçant les indicateurs et modalités d'audit, en particulier dans le champ de l'apprentissage.**

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

